

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<i>En exercice</i> : 15	<u>Suffrages exprimés</u> : <b>14</b>	<u>Pour</u> : <b>14</b> (12+2 procurations)	<u>Abstention</u> : <b>0</b>	<u>Contre</u> : <b>0</b>
-------------------------	---------------------------------------	--	------------------------------	--------------------------

L'an deux mille dix-sept, le 05 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 28 mars 2017

**PRESENTS :**

ABBES Jean Gérard	<i>Absent</i>	JULIEN Monique	<b>POUR</b>	MOUTIER Chantal	<b>POUR</b>
BAZINET Bernard	<b>POUR</b>	LEONARD Roger	<b>POUR</b>	PELLEVOISIN Joël	<b>POUR</b>
BARTEAU Etienne	<b>POUR</b>	MALLEMANCHE Valérie	<i>POUR (procuration)</i>	PEYRAZAT Pierre	<b>POUR</b>
CHABOT-LALAY Patricia	<i>POUR (procuration)</i>	MARENDA Yoann	<b>POUR</b>	PIALHOUX Laurent	<b>POUR</b>
GRASSET Marie-Madeleine	<b>POUR</b>	METIFEU Francis	<b>POUR</b>	ROUMAT Gérard	<b>POUR</b>

**ABSENT(S) EXCUSE(S)**: Valérie MALLEMANCHE (pouvoir donné à M. Pierre PEYRAZAT), Patricia CHABOT-LALAY (pouvoir donné à M. Bernard BAZINET)

**ABSENTS**: M. Jean-Gérard ABBES

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Laurent PIALHOUX

**2017-20 : Vote du budget primitif 2017 pour la régie d'assainissement**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales, Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2017,

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2016 adoptés dans la présente séance du conseil municipal

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De ne pas affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice 2016 vers la section d'investissement du budget assainissement 2017 au compte 1068
- D'adopter à l'unanimité le budget primitif pour l'exercice 2017 de la régie d'assainissement tel que défini dans le tableau ci-après, et précise que le budget primitif 2017 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2016, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2016

Déposé à la-Préfecture le :

Commune d'Augignac

Affichage le 07/04/2017

Page 1 sur 2

AR PREFECTURE

024-212400162-20170405-2017\_20-DE  
Reçu le 11/04/2017

BUDGET ASSAINISSEMENT 2017						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		29 661,57		174 188,14		203 849,71
Opérations de l'exercice	49 761,57	20 100,00	191 360,68	181 482,32	241 122,25	201 582,32
TOTAUX	49 761,57	49 761,57		355 670,46	241 122,25	405 432,03
Restes à réaliser			164 309,78		164 309,78	
<b>TOTAL BUDGET</b>	49 761,57	49 761,57	355 670,46	355 670,46	405 432,03	405 432,03

Le Maire certifie sous sa  
Responsabilité le caractère  
Exécutoire de cet acte.  
M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 06 avril 2017.  
Au registre sont les signatures  
Le Maire  
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la-Préfecture le :  
Commune d'Augignac  
Affichage le 07/04/2017  
Page 2 sur 2

